

Lundi 15 août 2022
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi quinze août deux mille vingt-deux à 19 h 30 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-Claude Coydon, Jacques Lemay, Frédéric Harnois et Michel Sesena sous la présidence de Madame la mairesse Caroline Clément.

Madame Annie Saint-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance : 19H30

Mot de la mairesse
Conflit d'intérêt

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022;
3. Suivi de la période de questions de la séance précédente;
4. Liste des comptes
5. Correspondance
 - a) Démission Annie Corbin
6. Nomination du Maire suppléant pour les trois prochains mois;
7. Résolution : Embauche de Mme Pierrette Fontaine;
8. Résolution : Annulation du règlement 572-2022 concernant la création de deux postes cadres;
9. Résolution : Annulation de la résolution 2020-12-229 concernant la création du poste de direction générale adjointe et l'attribuant à Mme Sylvie Genois;
10. Résolution : Autorisation accordée à Mme la Maire de signer le contrat de travail de la nouvelle directrice générale;
11. Résolution : Annulation du projet de règlement 573-UR-2022
12. Résolution : Changement de conseiller-signataire;
13. Résolution : Inscription et participation de la directrice générale à un colloque et des cours de formation de l'ADMQ;
14. Résolution : Autorisation accordée à la directrice générale de négocier la vente d'une parcelle de terrain à M. Claude Vallée pour la conception de son mini-golf;

15. Résolution : Dépôt et adoption tel que présenté du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, égouts et chaussées;
16. Résolution : Dépôt du rapport du CCU;
17. Résolution : Demande de dérogation mineure – rue Flora-Marchand;
18. Résolution : Demande d'usage conditionnel - chemin des Hauteurs;
19. Résolution : Autorisation accordée à Mme Saint-Pierre de faire des démarches après de la SQ;
20. Résolution : Annulation de la résolution 2022-06-104 sur le profilage des fossés sur la 90e Rue;
21. Résolution : Publicité Hebdo Journal – Classique de Canot;
22. Résolution : Achat de calendrier Appartenance Mauricie;
23. Résolution : Autorisation accordée à Mme la Mairesse pour l'achat des fleurs de condoléances;
24. Résolution : Autorisation donnée à la directrice générale d'entreprendre des négociations afin de conclure un contrat de location concernant un local supplémentaire pour le bureau de poste;
25. Affaires nouvelles;
26. Période de questions;
27. Levée de l'assemblée _____

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-08-149
 APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire 15 août 2022 soit adopté tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 juillet 2022

ATTENDU QU'une séance ordinaire a été tenue le 4 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-08-150
 PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit adopté tel que rédigé.

3. SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucun retour nécessaire.

4. LISTE DES COMPTES

ATTENDU QU'il a été impossible de justifier la dépense de 339.18\$ par le fournisseur de Beauté concept;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-08-151
APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste de comptes présentés totalisant la somme de 84 855.52\$ soit approuvée en suspendant le paiement de 339.18\$ à Beauté concept.

5. CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2022-08-152
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois de juillet 2022.

6. RÉSOLUTION : NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE la municipalité a choisi de nommer un nouveau maire suppléant à tous les trois mois;

ATTENDU QUE le maire suppléant actuel terminera son mandat sous peu;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-08-153
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT AVEC L'ABSTENTION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS

QUE M. Frédéric Harnois soit nommé maire suppléant pour la période couvrant les mois d'août, septembre et octobre.

7. RÉSOLUTION : EMBAUCHE DE MME PIERRETTE FONTAINE

ATTENDU QUE le poste de secrétaire-réceptionniste est devenu vacant suite au départ de Mme Annie Corbin;

ATTENDU QUE Mme Fontaine satisfait aux exigences de l'emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA 2022-08-154

APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Pierrette Fontaine soit embauchée à titre de secrétaire-réceptionniste et ce rétroactivement au 8 août 2022.

8. RÉOLUTION : ANNULATION DU RÈGLEMENT 572-2022 CONCERNANT LA
CRÉATION DE POSTES CADRES

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de suspendre sa participation au projet de fusion des services techniques avec les municipalités de St-Roch-de-Mékinac et Trois-Rives tel que mentionné dans la résolution 2022-04-063;

ATTENDU QUE les postes cadres prévus audit règlement n'ont jamais été mis en place;

ATTENDU QUE la structure organisationnelle de notre municipalité ne nécessite pas la création de tels postes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-08-155
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la structure actuelle demeure inchangée rendant ainsi inutile la mise en place de nouveaux postes cadres.

9. RÉOLUTION : ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2020-12-229 CONCERNANT LA
CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU QUE cette création de poste avait été prévue dans le cadre du projet de fusion des services techniques et que le conseil municipal a décidé de suspendre sa participation, tel que mentionné dans la résolution 2022-04-063;

ATTENDU QUE la structure organisationnelle de notre municipalité ne nécessite plus ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA 2022-08-156
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le poste de directrice générale adjointe soit aboli;

10. RÉSOLUTION : AUTORISATION ACCORDÉE À MADAME LA MAIRESSE DE SIGNER LE CONTRAT DE TRAVAIL DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE le conseil municipal a convenu d'embaucher Mme Annie Saint-Pierre pour combler le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière laissé vacant par le départ à la retraite de M. Beauséjour, tel que mentionné dans la résolution no 2022-07-138;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-08-157
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la mairesse soit autorisée à signer le contrat de travail liant la municipalité à Mme Annie Saint-Pierre.

11. RÉSOLUTION : ANNULATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 573-UR-2022

ATTENDU QUE le conseil municipal a consenti à louer une parcelle de terrain aux Entreprises Claude Vallée inc., tel que mentionné dans la résolution no 2022-07-130, afin de leur permettre de réaliser un projet de mini-golf;

ATTENDU QUE de nouvelles informations ont permis au conseil de procéder à une analyse sous un autre angle ;

ATTENDU QUE le conseil considère maintenant qu'une vente de parcelle de terrain serait plus indiquée qu'une location ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-08-158
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 573-UR-2022 soit annulé car le changement d'usage n'est plus nécessaire.

12. RÉSOLUTION : CHANGEMENT DE CONSEILLER SIGNATAIRE

ATTENDU QUE M. Michel Sesena, signataire actuel, nous a fait part de son intention de cesser d'être conseiller signataire;

ATTENDU QUE M. Jacques Lemay accepte de devenir conseiller signataire;

IL EST PROPOSÉ MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-08-159

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT AVEC L'ABSTENTION DE MM. JACQUES LEMAY
et MICHEL SESENA

QUE M. Michel Sesena cesse d'être conseiller signataire;

QUE M. Jacques Lemay soit désigné comme nouveau conseiller signataire.

13. RÉSOLUTION : INSCRIPTION ET PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À
UN COLLOQUE ET DE LA FORMATION DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

ATTENDU QUE la directrice générale veut améliorer ses connaissances afin de mieux
remplir son rôle au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE cela est prévu à son contrat de travail;

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR MICHEL SESENA 2022-08-160
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'autorisation soit donnée à Mme Saint-Pierre pour qu'elle procède aux inscriptions
nécessaires pour le colloque du 30 septembre 2022 ainsi que deux formations auprès de
l'ADMQ.

14. RÉSOLUTION : AUTORISATION DONNÉE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
NÉGOCIER LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

ATTENDU QUE conseil municipal considère que la vente d'une parcelle de terrain serait
indiquée dans la réalisation du projet de mini-golf des Entreprises Claude Vallée inc.

ATTENDU QUE plusieurs étapes tant légales qu'administratives doivent être accomplies
afin de mener à terme la transaction de vente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2022-08-161
APPUYÉ MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'autorisation soit donnée à Mme Saint-Pierre afin qu'elle négocie la vente de la
parcelle et accomplisse toutes les étapes légales et administratives nécessaires menant
à la conclusion de la vente qui sera autorisée au préalable par le conseil municipal.

15. RÉSOLUTION : DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, ÉGOUTS ET CHAUSSÉES

ATTENDU QUE la municipalité se doit de mettre à jour un tel plan en vertu des exigences du Ministère des affaires municipales et de l'habitation;

ATTENDU QUE la municipalité se déclare entièrement satisfaite du rapport produit par le Service de l'ingénierie de la MRC de Mékinac pour son compte;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-08-162
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le dépôt du rapport, tel que présenté et rédigé par le Service de l'ingénierie de la MRC de Mékinac pour notre compte, soit adopté dans son intégralité;

15. RÉSOLUTION : DÉPÔT DU RAPPORT DU CCU

ATTENDU QUE le CCU s'est réuni le 20 juillet 2022 et qu'il a produit un rapport comportant l'analyse de deux demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-08-163
APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le dépôt du rapport soit adopté dans son intégralité;

QUE toutes ses recommandations soient entérinées telles que soumises;

16. RÉSOLUTION : ENTÉRINEMENT DE LA RECOMMANDATION DE LA DEMANDE NO 1

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée par le propriétaire du lot 5 903 611 sur la rue Flora-Marchand;

ATTENDU QUE la conclusion unanime du CCU est à l'effet de rejeter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-08-164
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la recommandation de rejeter la demande de dérogation mineure pour le lot 5 903 611 soit entérinée.

17. RÉSOLUTION: ENTÉRINEMENT DE RECOMMANDATION DE LA DEMANDE NO 2

ATTENDU QU'UNE demande d'usage conditionnel de location à court terme a été présentée par le propriétaire du 10 chemin des Hauteurs;

ATTENDU QUE la conclusion unanime du CCU est à l'effet d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA 2022-08-165
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la recommandation d'accepter la demande d'usage conditionnel de location à court terme soit entérinée.

18. RÉSOLUTION : AUTORISATION DONNÉE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR FAIRE DES DÉMARCHES AUPRÈS DE LA SQ

ATTENDU QU'UNE que la nouvelle limite de vitesse à 60 KMh sur la route 155 n'est souvent pas respectée;

ATTENDU QUE certains automobilistes circulant dans des quartiers résidentiels ne respectent pas la limite de vitesse ni les arrêts;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-08-166
APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'autorisation soit donnée à Mme Saint-Pierre pour qu'elle puisse faire des démarches auprès de la SQ afin d'obtenir une patrouille plus régulière des endroits concernés.

19. RÉSOLUTION : ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2022-06-104 SUR LE PROFILAGE DES FOSSÉS DE LA 90^E RUE

ATTENDU QU'une résolution 2022-06-124 avait été prise concernant le profilage des fossés de la 90^e Rue ;

ATTENDU QU'avant de faire le profilage il faut faire le fauchage des fossés ;

ATTENDU QU'il serait plus efficace de procéder au profilage suite à l'installation d'un ponceau et que cela n'avait pas été demandé au soumissionnaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-08-167

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2022-06-104 soit annulée.

20. RÉOLUTION : PUBLICITÉ HEBDO JOURNAL

ATTENDU QUE notre municipalité représente une étape importante dans le parcours de la Classique de canots;

ATTENDU QUE l'évènement attire passablement de gens à Grandes-Piles;

ATTENDU QUE nous achetons habituellement une publicité de 1/8 page dans l'Hebdo journal;

ATTENDU QUE le prix pour une telle publication pour l'année 2022 est de 375\$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

2022-08-168

QUE l'achat d'une publicité de 1/8 de page dans l'Hebdo journal soit autorisé au montant de 375\$ avant taxes.

21. RÉOLUTION : ACHAT DE CALENDRIER – APPARTENANCE MAURICIE

ATTENDU QUE nous soutenons la Société d'histoire régionale dans sa mission de produire un calendrier annuel historique de la Mauricie;

ATTENDU QUE le prix par calendrier est de 10\$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

2022-08-169

QUE l'achat de 25 calendriers pour un montant de 250\$ soit autorisé.

22. RÉOLUTION : AUTORISATION POUR L'ACHAT DE FLEURS

ATTENDU QU'il arrive parfois que Madame la mairesse envoie des fleurs et ce, principalement pour exprimer des condoléances de la part de la municipalité;

ATTENDU QU'il est plus pratique qu'elle le fasse directement et qu'elle se fasse rembourser par la suite;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-08-170
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la mairesse puisse effectuer l'achat de fleurs pour un montant maximal de 100\$ avant taxe par évènement;

23. RÉSOLUTION : MANDAT ACCORDÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
D'ENTREPRENDRE DES NÉGOCIATIONS POUR LA LOCATION D'UN ESPACE
SUPPLÉMENTAIRE AU BUREAU DE POSTE

ATTENDU QUE le bureau de poste a besoin de plus d'espace afin d'offrir un service équivalent à tous les citoyens de notre municipalité;

ATTENDU QUE l'ancien local du comptoir de la Caisse populaire est libre;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-08-171
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale soit mandatée pour négocier la location de l'ancien local de la Caisse populaire au bureau de poste;

24. AFFAIRES NOUVELLES

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La levée de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 à 20H27.

Caroline Clément
Mairesse

Annie Saint-Pierre
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, mairesse

Certificat de crédits

Je, soussignée greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Annie Saint-Pierre
Directrice générale et greffière-trésorière